

FICHE D’AUTOÉVALUATION

DES CONSIGNES SANITAIRES À METTRE EN PLACE

Pour organisateurs et organisatrices de

Marchés des petits entrepreneurs

***Version du 8 février 2021***

Cette grille est un complément à l’aide-mémoire qui a été conçu pour guider les organisateurs et organisatrices de Marché de petits entrepreneurs afin de guider la réflexion et la mise en place des mesures sanitaires requises pendant la pandémie. L’autoévaluation propose une dizaine de consignes sanitaires générales à déployer pour assurer un encadrement sécuritaire aux projets mis de l’avant.

En signant cette autoévaluation, l’organisation responsable confirme avoir pris connaissance des mesures à mettre en place et s’engage à les implanter lors de son activité ou événement. Le document complété peut être remis aux autorités municipales qui soutiennent la planification du projet.

Le fait de remplir cette grille d’autoévaluation ne dispense aucunement l’organisateur/trice d’obtenir les autorisations de sa tenue de la part des autorités compétentes.

Pour chaque consigne, cochez toutes les précisions qui s’appliquent à votre Marché :

|  |  |
| --- | --- |
| **CONSIGNES** | **PRÉCISIONS** |
| **1) Refus d’accès à toute personne symptomatique, en isolement ou avec un diagnostic confirmé de COVID-19 positif**(Bénévole, participant ou visiteur) | * Transmission des consignes d’exclusion en vigueur aux bénévoles et aux participants, et ce, avant la tenue de l’activité;
* Présence d’affiches rappelant l’interdiction à l’entrée de l’activité;
* Refus de toute personne symptomatique, en isolement ou avec un diagnostic confirmé de COVID-19 positif (bénévole, participant ou visiteur).
 |
| **Précisez, au besoin :** |

|  |  |
| --- | --- |
| **CONSIGNES** | **PRÉCISIONS** |
| **2) Prise en charge si une personne développe des symptômes pendant l’événement** | * Protocole d’exclusion immédiate de la personne ou prise en charge en attendant la possibilité d’un retour à domicile, si détresse évidente ou encore en présence d’un mineur (p. ex., trousse d’urgence avec équipement de protection individuelle, local identifié, nettoyage et désinfection des lieux au départ de la personne symptomatique)
* Consigne donnée à la personne qui doit quitter de retourner à son domicile, de remplir l’outil d’autoévaluation pour savoir si passer un test est requis et communiquer au besoin avec la ligne COVID-19 au 1-877-644-4545 afin de recevoir des instructions sanitaires.
 |
| **Précisez, au besoin :** |
| **3) Aménagement des lieux favorisant la distanciation physique (en tout temps et en tout lieu, sauf pour un même ménage)** | * Diminution de la capacité d’accueil selon la taille du lieu prévu de l’activité (p. ex., local, cour extérieure);
* Aménagement du mobilier à 2 mètres;
* Utilisation de repères visuels (autocollants au sol, cônes, cordes, etc.)
 |
| **Précisez, au besoin :** |
| **4) Gestion de la circulation permettant le respect de la distanciation physique** | * Horaire pour que les participants puissent aller visiter les autres kiosques;
* Entrée et sortie distinctes;
* Sens de circulation unique (p. ex., à l’aide de flèches au sol) afin que les personnes ne se croisent pas (arrivée, départ, aires communes).
 |
| **Précisez, au besoin :** |
| **CONSIGNES** | **PRÉCISIONS** |
| **5) Nombre maximum de personnes présentes** | * Comptabilisation des personnes présentes sur le site afin de respecter les nombres permis du palier d’alerte;
* Nombre de personnes présentes permet de respecter la distanciation physique recommandée entre les participants, et ce, en tout temps (sauf pour ceux d’un même ménage).
 |
| **Précisez, au besoin :** |
| **6) Hygiène des mains** | * Matériel nécessaire (eau courante, savon, lavabos, papier jetable, poubelles sans contact) mis à disposition des bénévoles et participants aux endroits stratégiques (ex., entrée, sortie);
* Distributeurs de désinfectants en gel (solution hydroalcoolique contenant entre 60 et 80 % d’alcool) positionné à des endroits stratégiques pour éviter les attroupements.
 |
| **Précisez, au besoin :** |
| **7) Rappels écrits et verbaux des mesures de prévention sur place:*** **Distanciation physique**
* **Lavage ou désinfection des mains**
* **Port du couvre-visage**
 | * Présence d’affiches sur le lavage des mains, l’étiquette respiratoire (tousser dans son coude, jeter ses mouchoirs, porter un masque) et la distanciation physique;
* Aucun partage de matériel entre participants;
* Promotion de l’hygiène des mains avant, pendant et après l’activité ou aux moments clés (ex., avant et après avoir retiré son masque);
* Activité intérieure : le port du couvre-visage est obligatoire pour les personnes de 10 ans et plus;
* Activité extérieure : le port du couvre-visage est recommandé pour les personnes de 10 ans et plus, lorsque la distance de 2 mètres ne peut être respectée.
 |
| **Précisez, au besoin :** |
| **CONSIGNES** | **PRÉCISIONS** |
| **8) Nettoyage et désinfection des lieux, des surfaces et du matériel** | * Nettoyage et désinfection des surfaces (p. ex., toilettes, tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs, etc.) selon l’achalandage (ex., toutes les 2 à 4 heures);
* Usage de produits reconnus efficaces contre les virus (virucide) possédant un numéro d’identification d’un médicament (DIN) sur l’emballage;
* Recommandations du fabricant du produit suivies lors de son utilisation (p. ex., temps de contact suffisant avec la surface à désinfecter, ÉPI portés dont des gants, aération des lieux, etc.)
 |
| **Précisez, au besoin :** |
| **9) Manipulation d’aliments et boissons** | * Aucun échange de condiments, de vaisselle, d’ustensiles, de verres, etc.
* Lavage des mains fréquent et bonnes pratiques d’hygiène et salubrité alimentaires respectées, comme il est recommandé par le MAPAQ et le MSSS;
* Service des aliments et du matériel fait par le personnel (éviter les buffets et le libre-service).
 |
| **Précisez, au besoin :** |

**ENGAGEMENT**

Par la présente, l’organisateur ou l’organisatrice responsable du projet confirme avoir pris connaissance des consignes sanitaires générales recommandées et demeure responsable de leur mise en place et de leur application. De plus, il ou elle s’engage à rester à l’affût des changements dans les consignes gouvernementales reliées aux paliers d’alerte afin d’en tenir compte au moment de réaliser son événement.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la personne responsable : |  |
| Date de l’autoévaluation : |  |
| Nom du tiers répondant : |  |
| Nom du Marché : |  |
| Horaire du Marché : |  |
| Lieu du Marché : |  |
| Autre information pertinente : |

Signé à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature :